

III - Observations particulières

Acceptation du poste et détachement

Pour tous les corps concernés, seuls les personnels retenus à l'issue des entretiens seront avisés individuellement par l'AEFE après avis des commissions consultatives paritaires compétentes placées auprès de l'agence.

Lors de l'acceptation formelle du poste, ils présenteront une demande de détachement. Détachés auprès de l'AEFE, les personnels recrutés seront désormais gérés et rémunérés par l'agence.

Conformément aux dispositions statutaires en vigueur, les fonctionnaires placés en position de détachement conserveront dans leur corps d'origine leurs droits à l'avancement et à la retraite, ce qui implique qu'ils supportent la retenue légale pour pension civile.

De ce fait, un nouveau détachement ou un renouvellement de détachement ne pourra être prononcé que si la totalité des versements pour pension civile dus au titre des précédents détachements a été effectuée.

Toutes demandes de renseignements concernant l'ensemble de ce recrutement (dossier de candidature, choix des vœux, modalités administratives de prise en charge par l'AEFE, etc.) pourront être formulées auprès du service des personnels de l'AEFE (bureau du recrutement : 02 51 77 29 23 : personnels d'encadrement).

Je vous demande de bien vouloir veiller strictement au respect de ces instructions.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le secrétaire général
Pierre-Yves DUWOYE

Annexe I

RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Personnels concernés	Deux exemplaires du dossier à adresser à :	Deux exemplaires du dossier à adresser à :
Corps concernés	Direction de l'encadrement 142, rue du Bac 75007 Paris	Agence pour l'enseignement français à l'étranger Bureau du recrutement
1 - Conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU)	Bureau DE B2-1 fax 01 45 44 70 11 tél. 01 55 55 38 56	1, allée Baco BP 21 509 44015 Nantes cedex 1
2 - Inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	Bureau DE B2-2 fax 01 55 55 16 70 tél. 01 55 55 13 09	fax 02 51 77 29 50 tél. 02 51 77 29 23
3 - Personnels de direction	Bureau DE B2-3 fax 01 55 55 17 09 tél. 01 55 55 19 43	
4 - Attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADAENES) et attachés principaux d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (APAENES)	Bureau DGRH C2-1 fax 01 55 55 16 41 tél. 01 55 55 36 38	

Annexe II

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS DE RECRUTEMENT PERSONNELS D'INSPECTION, PERSONNELS DE DIRECTION, CASU, ADAENES ET APAENES

Nature des opérations	Calendrier
Publication de la note de service au B.O. Mise en ligne des profils de poste	6 septembre 2007 6 septembre 2007
Saisie en ligne des dossiers de candidature sur le site internet de l'AEFE http://www.aefe.fr	Entre le 6 et le 24 septembre 2007 (personnels de direction) Entre le 7 et le 28 septembre 2007 (personnels administratifs)
Dépôt des 4 exemplaires du dossier par le candidat pour transmission par la voie hiérarchique	Avant le 27 septembre 2007
Transmission par les rectorats, date limite de réception des dossiers de candidatures à la DE, à la DGRH et à l'AEFE	12 octobre 2007 Tout dossier reçu au-delà de cette date sera retourné
Entretiens à l'AEFE	8 et 9 novembre 2007 (personnels de direction étranger) 1ère quinzaine de décembre (personnels de direction France) 10 et 11 janvier 2008 (pour les IEN France et étranger) 2ème semaine de janvier 2008 (personnels administratifs)

Commissions de recrutement

Personnels d'inspection et de direction et personnels administratifs : 29 janvier 2008

Nota : l'ensemble de ces dates restent toujours susceptibles d'être changées

Annexe III

PERSONNELS D'INSPECTION, PERSONNELS DE DIRECTION ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à pourvoir dans le réseau des établissements scolaires de l'AEFE à la rentrée scolaire 2008.

Des informations complémentaires sur les caractéristiques des postes à pourvoir pourront être obtenues en consultant le site internet de l'AEFE à l'adresse suivante : <http://www.aefe.fr>

La mention ECL (école, collège, lycée) reflète les possibilités de scolarisation dans la ville d'affectation.